

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 04 avril 2023**  
**Convocation du 28 mars 2023**

**N° 2023\_04\_009**

**Objet : Finances – Vote du budget ZA Les Estrades 2023**

Le 4 avril 2023, à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, au Siège la communauté de communes, Salle du conseil sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Marie-Jo RANCHIN en remplacement de Bernard CONSTANT

Absents excusés : Nicole ARRIGHI, Thierry BESANCENOT, Bernard CONSTANT, Sylvie EBERLAND, Françoise HOFFMAN, Patrice FLAMBEAUX, Patrick MEYCELLE

Pouvoirs Thierry BESANCENOT à Guy CLEMENT, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrice FLAMBEAUX à Gérard MARRON, Patrick MEYCELLE à Nadège ISSARTEL

Secrétaire de Séance : Marye RABIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre :                      pour : 38                      abstention :

**Jean-Yvon Mauduit, Vice-Président** procède à la présentation détaillée du projet de budget ZA Les Estrades 2023.

Le volume global du budget primitif du budget principal de la communauté de communes s'élève, tous mouvements confondus (mouvements réels et mouvements d'ordre) à 199 944.04 €

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- . au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- . au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	129 854.00	129 854.00
Investissement	70 090.04	70 090.04
<b>Total</b>	<b>199 944.04</b>	<b>199 944.04</b>

**Le Président** demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

ID : 007-200039808-20230404-2023\_04\_009-DE

SLO

Vu la séance du Conseil communautaire du 28 février 2023, relative aux orientations budgétaires pour 2022,

Vu la délibération du 3 mars 2022, relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**Approuve** le budget primitif du budget ZA Les Estrades 2023 de la communauté de communes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	129 854.00	129 854.00
Investissement	70 090.04	70 090.04
Total	199 944.04	199 944.04

**Autorise** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,

Le Président

Luc PICHON

La Secrétaire de séance

Maryse RABIER

